L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 16 MAI.

Rapport de M. Paris sur l'amnistie

Nous connaissons enfin le rapport de M. Paris sur les projets d'amnistie déposés le 20 mars dernier au sénat. Ce travail, irréprochable quant à la forme, fait honneur à la dialectique plus habile que philanthropique de l'auteur.

La première partie du rapport est consacrée à l'examen en quelque sorte juridique de la question de droit que comporte l'amnistie. Puis après avoir montré les conséquences, selon lui déplorables, d'une telle mesure si elle était accordée, le rapporteur continue en ces termes:

Si nous vous proposons de rejeter la proposition d'amnistie, est-ce à dire cependant que nous méconnaissions les douleurs et les misères que l'insurrection du 18 mars a laissées derrière elle? L'intérêt général nous contraint-il à rester sourds aux plaintes de ces femmes, de ces enfants réduits à la misère par la faute d'un époux ou d'un père?

Non certes, messieurs, la part faite aux rigueurs nécessaires de la justice n'exclut pas celle qu'il convient de laisser à la clémence. Nous aussi nous disons, avec autant d'émotion que les honorables auteurs des propositions d'amnistie: Pitié pour eux! Pitié pour ceux qui se sont laissé égarer par tant d'écrits pervers et de prédications malsaines! Pitié pour ceux qui, après avoir participé à l'insurrection du 17 mars, sans se rendre assez compte du caractère criminel de cet odieux attentat, expient depuis cinq ans leur faute et manifestent au moins quelque regret! S'ils peuvent, sans danger pour la société, être rendus à leurs familles, qu'on leur ouvre les portes de la prison.

Mais ce n'est pas l'amnistie, c'est l'exercice du droit de grâce qui répond à ce désir des âmes portées à la miséricorde. A des mesures générales, aussi fécondes en injustices qu'en dangers, le droit de grâce permet de substituer l'examen particulier de la position de chaque condamné qui forme un recours, de tenir compte de ses antécédents, des circonstances qui ont accompagné les faits incriminés, de la conduite qu'il a tenue depuis son jugement, de la position de sa famille plus ou moins digne d'intérêt, et d'apprécier, d'après ces divers éléments, s'il mérite une réduction ou même une remise complète de la peine encourue.

Pour entreprendre l'œuvre de clémence ainsi comprise, le gouvernement et l'assemblée nationale n'ont pas attendu le dépôt des propositions d'amnistie. Rappelons au sénat, rappelons surtout au pays que la justice militaire a fait, la première, une sage distinction entre les coupables et les égarés, et que la commission des grâces a ensuite ouvert des voies dans lesquelles il n'y a qu'à persévérer.

Le rapport de M. le général Appert constate en effet que, sur 43,522 inculpés, 7,213 ont été relâchés sur "refus d'informer," 23,727 en vertu d'ordonnances de non-lieu, et que parmi les 12,582 plus compromis qui ont été mis en jugement, 10,137 ont été condamnés et 2,445 acquittés. Le nombre des acquittements, devant les conseils de guerre, a ainsi dépassé la moyenne habituelle des tribunaux ordinaires. M. le général Appert nous apprend, dans le même document, que dès le mois de juillet 1875 la justice militaire avait, pour ainsi dire, terminé sa tâche. Elle se bornait à poursuivre les individus signalés comme ayant à leur charge des faits de droit commun, des actes importants d'organisation ou de direction pendant la période insurrectionnelle, et à juger contradictoirement les condamnés par contumace qui avaient été repris ou qui se présentaient volontairement.

M. Paris résume ensuite les travaux de la commission des grâces et termine en ces termes:

La commission des grâces, nommée en séance publique le 10 juillet 1871, a fonctionné jusqu'au jour où son mandat a expiré avec celui de l'assemblée nationale, qui l'avait instituée. D'après le rapport supplémentaire présenté le 8 mars dernier à la commission de permanence, 6,536 condamnés sur 10,137 ont formé un premier recours en grâce; 2,064 ont obtenu soit la commutation, soit la remise partielle ou totale de leur peine. La commission a admis les seconds, les troisièmes, les quatrièmes recours; sur 1,614 demandes ainsi reproduites, 1,077 décisions sont intervenues, soit au profit des condamnés qui n'avaient encore obtenu aucune grâce, soit au profit de ceux qui avaient été l'objet d'une commutation antérieure. En résumé, 6,536 condamnés ont présenté un recours; 2,649 ont obtenu grâce complète ou partielle. La commission a émis 8,379 avis; 5,309 ont été favorables. Ajoutons, pour compléter les renseignements qui nous paraissent nécessaires à l'examen de cette grave question, que le nombre des condamnés à la déportation dirigés sur la Nouvelle Calédonie est de 3,575, et que, parmi eux, l'on en compte 1,504 qui avaient commis des crimes ou des délits antérieurement à l'insurrection du 18 mars.

Si la commission des grâces a pris fin, vous savez, messieurs, que sa tâche ne restera pas inachevée. La constitution a confié au président de la République le droit de grâce dans toute sa plénitude. Les déclarations apportées à la tribune et renouvelées devant votre commission vous donnent l'assurance que le gouvernement, énergiquement déterminé à repousser toute proposition d'amnistie, ne s'en tiendra pas moins fidèle aux traditions suivies jusqu'à ce jour; que, de plus, il tiendra compte du temps passé depuis l'insurrection de 1871 et de l'amélioration morale des condamnés, et qu'il usera, aussi largement que les circonstances le permettront, de l'une de ses prérogatives les plus importantes et les plus douces à exercer. C'est ainsi que, montrant à la fois sa fermeté contre le crime et sa clémence envers le repentir, il répondra aux vœux du sénat et à l'attente du pays.

Naturellement M. Paris conclut au rejet de la demande d'amnistie. Le débat sur ce rapport s'engagera le lendemain de la rentrée du sénat.

UN FRATRICIDE DE SAINT-MAUR.

Une singulière et étrange battue—une battue à l'homme a été faite dans le bois de Vincennes. Voici à la suite de quelles circonstances, dit le *Figaro*:

Sur le territoire de l'ancien camp de Saint-Maur, à quelque distance de la ferme-modèle, habitait un sieur Paul Prat, menuisier. Cet homme recevait de temps en temps la visite de son frère Hippolyte, ébéniste à Ivry, qui venait régler avec lui des questions d'intérêt.

Les discussions d'argent finirent par amener une profonde mésintelligence entre les deux frères. Pourtant ils n'en laissaient rien paraître, chacun d'eux espérant arriver à avoir le dessus dans l'affaire qui les divisait.

Mercredi, celui d'Ivry vint de nouveau trouver son frère, et ils allèrent ensemble déjeuner au restaurant de la Gare, à Joinville. Là, tout en causant, l'ébéniste sortit de sa poche un revolver qu'il montra à son frère.

—Que veux-tu faire de cela? demanda ce dernier.

—Ça, c'est très utile, ça sert à mettre les mauvaises têtes à la raison.

—Peuh! c'est tout simplement de l'argent mal placé. Quand on n'est pas riche, on n'achète pas de ces outils-là.

—Chacun son idée.

Le déjeuner fini, les deux frères allèrent se promener dans le bois de Vincennes. Arrivés à un carrefour assez écarté, Hippolyte Prat jeta un coup-d'œil rapide autour de lui, et, n'apercevant personne, recula de deux pas et ajusta son frère.

—Que fais-tu? s'écria celui-ci épouvanté.

Deux coups de feu furent la seule réponse. Le malheureux tomba mortellement frappé.

L'assassin prit la fuite.

Mais, non loin de là, un cultivateur, que Prat n'avait pas aperçu, avait assisté à toute la scène. Epouvanté, il courut avertir la gendarmerie et le commissaire de police.

Sur sa déposition, on alla relever le cadavre, en même temps qu'avec l'aide des soldats du 117e de ligne, on battait le bois dans tous les sens pour rechercher l'assassin.

Le cultivateur avait donné le signalement de celui-ci: grande barbe et veston de velours. Aussi tous les soldats examinaient-ils avec attention tous les promeneurs. Tant pis pour qui répondait au signalement donné: on l'arrêtait immédiatement et on l'amenait au sous-bois. Mais celui-ci répondait invariablement:

—Ce n'est pas lui.

Pendant ce temps, on examinait les papiers trouvés sur la victime. Ces papiers permirent de savoir que l'homme avec lequel on l'avait vu était son frère Hippolyte, habitant Ivry.

Ce fut là, chez lui, qu'il était tranquillement, qu'il a été arrêté.

Il a voulu nier d'abord, confronté avec le témoin, il a été parfaitement reconnu. Mis en présence du cadavre, il a tout avoué.

Une instruction a été commencée immédiatement par M. le commissaire de police de Joinville-le-Pont.

D'après un autre journal, Prat, arrivé après le crime dans la maison qu'il habite, invita son concierge et sa femme à descendre chez le sieur Baudou, marchand de vin, qui demeure comme lui au No 2 de la rue du Nord. Il se mit à pleurer et déclara qu'il venait de tuer son frère avec un revolver. Le marchand de vin et les témoins crurent qu'il était devenu fou, car rien dans sa conduite ne pouvait faire présager un crime pareil.

Prat a douze ans de services militaires avec un certificat de bonne conduite; depuis le 15 avril dernier, il travaillait chez M. Alexandre, facteur de pianos, dont l'usine est à Ivry. On n'a jamais eu, paraît-il, de reproches sérieux à lui faire, et, marié depuis deux ans, il faisait très bon ménage avec sa femme.

AVIS AU PUBLIC.—Le mérite et le succès des emplâtres poreux de capcine de Benson sont déjà bien établis. Ce fait irréfutable a suscité de nombreux imitateurs qui cherchent leur bénéfice en imposant au public, sous le nom d'emplâtres de capsicin et de capsicum des articles prétendus semblables aux articles de Benson. Prenez garde. Ne vous laissez pas tromper. Leur composition est entièrement différente et ne leur ressemble sous aucun rapport.

Le mot "Capcine" sera désormais coupé dans chaque emplâtre pour assurer l'acheteur contre les imitations ou les faux. Il est admis aujourd'hui que les emplâtres poreux de capcine de Benson sont le remède le plus effectif qui ait jamais été offert au public. Ils procurent un soulagement immédiat et guérissent plus vite qu'aucun emplâtre ou liniment connu. Ils guérissent là où d'autres emplâtres ne font que soulager. Ils ne contiennent aucun poison minéral ou métallique. Ils sont approuvés par 3000 droguistes d'excellente réputation. Prix 25 cents chez tous les pharmaciens.
SEABURY ET JOHNSON,
Chimistes pharmaceutiques, N. Y.

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 4 avril 1876.
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'avenir comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartînt à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûes la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité?

Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invite le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle Orléans; ils croient

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et le priassent de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier,
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Associated Veterans of the Mexican War, au No 53 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.
12 mai—

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceilling) à $12 00 les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.........Rue DECATUR.........73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac. Ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE, Propriétaire.
19sept—1a

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis Mensuel—Mai 1876.

Sont invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A
Abadie (Pierre)
Amair (Joseph)
Arqut (Hipolite)
Aimée (Mme Vve)
Alphonse (Frédéric)
Ayasse (Séraphin)

B
Bayle (Nicolas)
Baudeau (Paul)
Berthelot (Mr)
Blancou (Bertrand)
Bordenave (Paul)
Barousse (François)

C
Cellerier (Célestin)
Capus (Henri)
Colombau (Gattaz)
Chaize (A)
Claude (Perrin)
Court (Maria) Vve Cazobon
Chevalier (Adolphe)
Cessac (Mme)
Clément (François)

D
Durac (Dr)
Dutlin (Auguste)
Domergue (Ernest)
Depré (A)
Dance (Marie) femme Dagries

F
Fuentes (Mme Vve)
Floris (Etienne)
Ferran (Justin)
Fournier (Hypolite)
Fairex (Mme Mathilde)
Fourment (Jean)

G
Grosgogeat (Louis Joassint)

J
Jeoffroy (Auguste)
Gabbe alias Voisin (Eugène Benjamin)
Gabriel (Mme)
Gabriel (Joseph Théophile)

L
LeBlanc (Mr)
Leveau (Henri)
Lisbonl (Mme)
Lamarque (Barthélemy)
Lacroix (Adolphe)
Lasdebezes (Santin)

M
Marrot (Jean Marie)
Mauger (Jean)
Marsau (Henri Bernard)
Moulledous (Baptiste)
Malhe (Jean Pierre)
Martin (Louis Philippe)
Martin (Jean)
Monlong (Jean Alexdre)
Michel (Joseph)
Meunier (Mme) née Aglaé Delhomme
Marque (Jules)
Mallet (F A)
Mercier (Charles)

P
Péard (Vincent Stanislas)

R
Risbourg (Alexandre)
Roche (Augusta)
Rougieux (Armand)

S
Smith César
Sanarens (Adrien Eugène)
Soulet (Jean)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
10 mai — REYNAUD.

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,
107.........Rue de la Douane.........107
On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.
Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
6oct—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

DIMANCHE, 21 MAI, 1876.
CINQUIEME SOIREE.
Représentation extraordinaire offerte par L'Association Dramatique Orléanaise à son directeur—Mr. L. Placide Canonge.

PROGRAMME.
UN MARI QUI PREND DU VENTRE. (Comédie vaudeville, en 1 acte de MM. Labiche et Marc Michel.)
LES PARISIENS DE LA DECADENCE. (Comédie en 3 actes de T. Barrière.)
LES 37 SOUS DE MONSIEUR MONTAUDOIN (Comédie vaudeville, de Labiche et Martin.)
Ordre du spectacle comme ci-dessus.—Portes ouvertes à 7 heures.—Lever du rideau à 7 heures et demie très précises.
Prix d'entrée, $1, excepté les loges d'avant-scène et les baignoires d'orchestre.—Troisièmes, 25 cents. 11 mai—

Les Dames de la Nouvelle-Orléans

Qui secondent la LEE MEMORIAL ASSOCIATION, désirant accroître les fonds destinés à l'érection d'un Mausolée sur lequel doit reposer la statue couchée du général Lee, due au ciseau de Valentine, ont organisé une fête qui aura lieu au

Théâtre des Variétés.

JEUDI SOIR 18 MAI 1876.
On y entendra de la belle et grande musique, ainsi que des chanteurs et des chanteuses.
LA CELEBRE BALLADE de THOMAS HAINES BAYLY "THE MISTLETOE BOUGH", SERA SYMBOLISEE ET REPRESENTEE PAR DES PERSONNAGES.

Présidente Mme HENRY W. CONNER.
Vice-Présidentes Mme SAM'L H. KENNEDY, Mme MELVILE SOULE, Mme ROBERT MOTT, Mme CHAS. J. LEEDS.
Secrétaire Mme THOMAS L. ADAMS.
Trésorier—Major E. D. WILLETT.

Comité Exécutif.
Mme Walker Fearn, Chairman.

Mme Theo Shute	Gen F N Ogden
Mme Thos S Dugan	Capt James Buckner
Mme Newton Buckner	Philip Buchanan
Mme F W Tilton	Edward O Payne
Mme Arch'd Montgomery	Col W T Vaudry
	Edward Toby
Mme Benjamin Story	Col E A Palfrey
Mme John A Morris	Cartwright Eustis
Mme Edw'd Harris	Major B F Jonas
Mme J B Wallace	W A Bell
Mme Thos Hunton	E B Briggs
Mme Sam'l Boyd	Col Thos C Herndon
Mme Alfred Moulton	Dr Sam'l Choppin
Mme J L Crawcour	Col A P Mason
Mme Chas L Uilhorn	

Directrices et dames patronesses honoraires.

Mme James K Gutheim	Mme D R Hennen
Mme John Finney	Mme Emory Clapp
Mme I H Stauffer	Mme J E Glenny
Mme W A Violett	Mme Geo Jonas
Mme J Dickson Bruns	Mme N R Jennings
Mme E Waggaman	Mme W J McLean
Mme Henry M Payne	Mme Amaron Ledoux
Mme A F Haynes	Mme G Binder
Mme C E Fenner	Mme Thos All n Clarke
Mme C A Slocomb	Mme W Hartwell
Mme David Urquhart	Mme John Parker
Mme C A Conrad	Mme S Boyd
Mme W B Krumbhaar	Mme E A Palfrey
Mme Thos C Herndon	Mme T H Hunt
Mme J B Hood	Mme Henry Shepherd
Mme Jesse K. Bell	Mme S B Newman, Jr
Mme T G Richardson	Mme H D Forsyth
Mme Joe T Scott	Mme C J Lewis
Mme S M Bemiss	Mme J A Lafitte
Mme D A Chaffraix	Mme W C C Claiborne
Mme J Watt	Mme Wm M Hill
Mlle Fannie Chotard	Mme A L Stuart
Mme E G Nelson	Mme A H Cenas
Mme H M Spofford	Mme John M Huger
Mme F N Ogden	Mme T J Semmes
Mme Joseph Jones	Mme Foster Elliott
Mme Thos Simms	Mme T L Bayne
Mme H G Hodgson	Mme G Townsend
Mme J J Fourchée	Mme W H Cook
Mme C T Howard	Mme James Clark
Mme George Lacy	Mme Charles T Nash
Mme T A Bartlett	Mme W H Holcombe
Mme Samuel Wolfe	Mme Edward Chapman
Mme C R Mittenberger	Mme Samuel Logan
Mme N Dufour	Mme E T Merrick

Directeurs Honoraires.

Gen G T Beauregard	Hon John A Campbell
Gen G B Hood	Hon Chas M Conrad
Gen Harry T Hays	Hon D F Kenner
Gen Wirt Adams	Mr W H Letchford
Mr J U Payne	Mr J Kruttschnitt
Mr John G Gaines	Hon J B Eustis
Mr Theo Shute	Hon R H Marr
Mr H S Buckner	Mr M Musson
Mr Moses Greenwood	Mr Thos A Adams
Mr S H Kennedy	Col A W Bosworth
Mr Carl Kohn	Mr J M Allen
Col E Waggaman	Capt W B Lyman
Mr W B Schmidt	Mr D A Chaffraix
Mr E K Bryant	Mr A Brousseau
Major Chas E Fenner	Mr Geo Jonas
Mr John Phelps	Mr Bradish Johnson
Judge Jno N Lea	Col Sam Boyd
Capt Jesse K Bell	Mr Randall Hunt
Mr Alfred Ingraham	Hon Randall L Gibson
Mr R E Rivers	Mr J L Day
Mr R Prichard	Mr R T Buckner
Mr Jos Bowling	Major Wm Hartwell
Capt J D Loyd	Mr E J Hart
Mr Geo Stromeyer	Major Hersey
Mr Columbus H Allen	Mr J C Morris
Col B F Eschleman	Col J C Denis

7mai

Chaussures.
AU PROGRES.
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale.
MANUFACTURES DE CHAUSSURES VISSEES.
Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.
MEDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ELEGANTE.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSEES.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.
PAR le moyen de cette nouvelle machine, Mr CABAUD peut donc fabriquer des Bottes, Bottines et Souliers et le met à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau maroquin, ou peau de veau, à $4 50.
Guêtres unies, en maroquin, en peau de veau, à $4 00.
Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.
L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
MAGASIN DE GROS ET DETAIL. No. 68 rue ROYALE.
13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DETAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche, 20 rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 19 av.76—1an

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U.S. PATENT No 162,746.

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETE et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un Brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 163 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 12avril—3m

Office of the Merchants' Mutual Insurance Co.—No 104 rue du Canal.—Nlle Orléans, 2 mai 1876.—A l'élection annuelle des directeurs aux bureaux de cette Compagnie le 3 avril dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité:
P. MASPERO,
EDWARD TOBY,
W. C. C. CLAIBORNE,
D. FATJO,
P. FOURCHY,
M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,
J. M. ALLEN,
Chs. LAFITTE.
Et hier à une réunion des directeurs M. PAUL FOURCHY a été réélu président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
2 mai—15t

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 avril 1876.—Des propositions seront reçues, à la banque, pour l'achat ou la location à bail de ses différentes propriétés à l'extrémité du nouveau canal et à celle du chemin de fer de la Nlle-Orléans au Lac.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
27avril—1m

Le Dr. G. P. MALONEY
150.........Rue du Canal.........150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
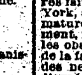
Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 22nov—

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.........rue du Camp.........11
Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence de prix avec les étoffes américaines.
Elégance, Qualité et Bon Goût.
M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de premières qualités. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence et sont strictement comptant. La vogue bien établie de M. GIROT est due à son mérite comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et garantissant satisfaction. 18nov75—1an

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.
LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."
On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

CHS. L. CRESSON,
TAPISSIER-DECORATEUR.
93.........rue Conti.........93
VERNISSAGE, réparation de meubles, coupe et façon de housses et de draperies de tous genres, pose de tapis, etc. Ordres remplis avec soins et célérité, prix modérés.
Je recommande avec plaisir à mes anciens clients et au public en général, Mr CHS. L. CRESSON, comme tapissier laborieux et capable. Il a appris son métier dans ma maison et a toujours été employé par moi jusqu'à ce jour.
N. O. 1er avril 1876. P. MALLARD.
23 avr—1 m—D. Mar. J.

SPECTACLES, BALS, &c.

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthodomique,
Sous la direction immédiate de MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.
CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.
Le gymnase des messieurs—au No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Jardin de Wenger
11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.
C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.
La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.
Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13jan—1an

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév.—3 m

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE D'OS ET OS PURS PULVERISES.
POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.
—o—
En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.
Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.
Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.
Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.
C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.
Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:
Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres $65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres $45
Dans des sacs de 200 livres, net.
Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui achètent des grandes quantités aux prix ci-dessus.
Nos facilités pour la fabrication du
NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.
Nous le signalons à l'attention des acheteurs.
La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.
Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,
No 14 de la rue de l'Union.
C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—4m

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.
Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux,
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale,
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement,
Si vous voulez un travail propre et bien fait,
Si vous tenez au bon marché.
YOUR PRINTING AT THE EUREKA OFFICE
53 NATCHEZ STREET.
J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.
A. M. MILLER, Propriétaire.
27jan—3m

ELITE CLUB ROOM,
40.........Rue St-Louis.........40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVEE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
Nouvelle-Orléans.

Avis Important.
A. BONNET
65.........RUE ROYALE.........65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.
Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
13 mars—3 m.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est: Ventes rapides et légers bénéfices.
27 fév 76—1an

ANT. CARRIERE. H. L. CARRIERE. O. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre, et Bordeaux.
7sept—1an

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures.
22mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.
QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?
Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.
Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.
18nov—1an.

PAS DE REDUCTION,
Pas de Renvoi!
Tous les Lots
Payés en plein!
OCCASION SUPERBE
DE
Faire Fortune.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A L'OPERA de la
Nouvelle-Orléans,
Louisiane,
Le SAMEDI,
29 JUILLET 1876,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin
Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.
A L'OPERA
De La Nouvelle-Orléans.
AVEC
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000
LOTS D'APPROXIMATION:	
100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500
TOTAL:	
3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTREES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 29 Juillet 1876,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSEES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans. Lne
Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
7 mai—

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIEME ETAT
De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876:		
Primes de feu	$78,474 17	
Primes de rivières	11,878 36	
Primes de mer	7,276 53	
	$97,629 06	
En moins—primes remboursées	1,738 24	
	$95,890 82	
Primes payées dans l'année:		
Pertes par le feu	$9,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,999 98	
Taxes	5,565 93	
Réfaction (rebate)	9,722 81	
Dépenses, escompte et intérêt	6,383 13	
Réservé pour risques non expirés	23,568 00	70,119 68
		$25,771 14
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis	9,329 67	
Prêts garantis par hypothèque	10,474 98	
Effets à recevoir pour primes	5,329 59	
Actions, bons et autres garanties	149,701 66	
Propriétés foncières	10,051 88	
Primes en voie de recouvrement	17,137 38	
En caisse	37,753 98	
	$249,339 14	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.
—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY, A. BONNECAZE, J. BAYLE, B. SALOY, A. R. BROUSSEAU, H. LABASSE, L. D. SARPY, A. CHIAPELLA.
7mai—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.
DIXIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.		
Feu	$53,204 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,032 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875	17,200 00	$134,232 26
Payé—		
Pertes par le feu	$22,011 98	
sur mer	35 97	
sur les rivières	57,031 46	$79,110 41
Réfaction (rebate)		15,168 09
Réassurances, taxe, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts		28,378 68 — $122,657 12
Réservé pour primes non expirées		11,575 13
ACTIF.		
Effets à recevoir	$23,838 33	
Mobilier	4,993 93	
Actions Harbour Boat	2,350 00	
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,637 22	
Bons de la ville	1,320 00	
En suspend	980 95	
Comptes à recouvrer	12,790 42	
En caisse	45,576 66	$99,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé, sous serment, par devant moi, ce 31 mars 1876. EDWARD IVY, Notaire Public.
19 avril—1m

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No 51 de la rue du Camp.
CAPITAL ... $500,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING, J. H. KELLER, W. S. THOMAS, DAVID WALLACE, JAS. JACKSON, E. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à huit heures.
12 oct 75—1an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE, NLLE-ORLEANS.
INCORPOREE EN 1866.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIERES;
H. ZUBERBIER, Président.
FR. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS:
J. Armbruster, G. H. Braughn, H. Curtius, C. Del Bondio, P. W. Dielmann, L. Godchaux, A. Gaiser, L. Grunewald, J. Hahsinger, G. Juergens, J. Kohn, J. F. Krantz, G. L. L. Mayer, H. Oertling, Paul Lettelier, H. Redwitz, Frank Lewis, H. Schulz, R. F. Theurer, Frank Vatter, J. J. Weckerling, J. A. Webert, H. Zuberbier, F. M. Ziegler.
5juin—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet, A côté de la banque Nationale de l'Union.
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Victor Maignan, A. R. Brousseau, L. D. Sarpy, A. Bonnecaze, B. Saloy, H. Labasse, J. Bayle, H. Gally, A. Chiapella.
18fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal:
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd.
CHAS. J. LEEDS, 3ème.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas, Thos. A. Clarke, J. G. Gaines, C. J. Leeds, C. Schneider, S. Jamison, Carl Kohn, A. Moulton, T. L. Bayne, E. A. Palfrey, D. Urquhart.
28mars 76—1an.

Avis spécial.
Aux personnes qui doivent des taxes de desséchement.
LE soussigné paie les assessements de desséchement à un ESCOMPTE libéral.
Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.
JAMES E. GUTHRIE, agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 123 de la rue Gravier.
12 mars—6m

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, EDGAR LARUE.
11 nov74—1an

G. SCIACCALUGA,
Tient un assortiment complet de Vins Français et Catalogne, Macaroni et Vermicelle d'Italie. Aussi, un assortiment de Peintures, Huile, Etoupe, Cordes de Chanvre et de Manille.
A transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nlle-Orléans.
27fév—3m.

GEO. D. PRITCHETT. A. A. CARMAN.
PRITCHETT & CARMAN,
Au No 78 de la rue des Magasins,
NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,
POUR la vente des produits de l'Ouest et des produits de la campagne; marchands de maïs, grains, café, beurre, fromage, fruits secs, suif, peaux, volailles, laine, &c.
Ils sollicitent des consignations. Les ordres sont l'objet d'une attention spéciale de leur part.
11 avril—1 m.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE EPICERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.
17juil 75—1 an — Nlle-Orléans.

LUMBER
BOIS de construction et de charpente,
Prix de manufacture.
MAISON FRANCAISE. Nyvers & Hery,
No 315 Julia street, Nouveau Bassin
19juil—1an

VENTES JUDICIAIRES

Joséphine Schaeffer, épouse de Pierre Déjan vs. son époux.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 44,076.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 16 de Mai 1876, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'assortiment de meubles qui se trouvent dans la maison située au No 318 rue Dauphine, à l'angle de la rue Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi un cheval et un waggon.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12mai—t.l.j.

Herman Schroeder vs. Manuel Davilla.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans — No 8,704. — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de juin 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Frères et Mandeville, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, [illegible] voyer, daté du 9 mai 1853 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Brown, suivant acte en date du 16 novembre 1866, au rapport d'Edouard Barnett, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—31

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Eugène Gareau vs. John Moeder. (Action en partage.)

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 6,999—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 d'avril 1876 à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt (20) mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste. Anne et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante et un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante-deux pieds deux pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue d'Orléans de soixante-neuf pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, etc.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et le solde à un et deux ans, en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement garantis par hypothèque; avec les clauses usuelles de non aliénation, honoraires d'avocat, assurance et transfert d'icelle, &c.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12avril—3t

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Bruié Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
E. RICULFI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons cependant que toute demande d'abonnement [illegible] comme non avenue, à moins qu'elle ne soit [illegible] en même temps le montant de l'[illegible] prélèvement fait de commission alloué aux agents et aux maîtres de Poste.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore,
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 3, rue du Bassin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 5.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Baynes et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

Orgue d'église et de salon, presque neuf, meubles de salon en bois de rose, glaces françaises pour cheminée, autres glaces, tapis, nattes, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR—encanteur—Bureau—No 46 de la rue Royale.—MERCREDI, 17 mai 1876, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 46 rue Royale (2e étage) pour payer les frais de l'emmagasinage—

Une orgue d'église et de salon, un meuble de salon en bois de rose, glaces françaises à verre épais pour dessus de cheminées, glaces pour consoles, tapis de Bruxelles, bibliothèques, lits Victoria, matelas à ressorts, ressorts, tables à allonge, nattes, faïence, pendules dorées, lustres, candélabres à gaz, chaises, peintures, gravures, instruments de musique et autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Condition—comptant. 16mai—

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.
Vente positive pour cause de liquidation.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la Bienville—JEUDI, 18 mai 1876, il sera vendu à 11 heures du matin sur l'avenue de Carrollton, entre les rues Huitième et Neuvième—

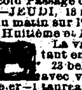

La vacherie de François Yrle consistant en

23 belles vaches laitières plusieurs avec veaux et à la balance sur le point de vêler—1 taureau—3 beaux chevaux et 1 jument, 2 charrettes à lait et 1 ditto à provisions.

Les baquets, bidons, pétrins et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle d'environ 18 à 20 gallons de lait sera vendue à l'encan au plus haut et dernier enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant et au-dessus de $200, cinq mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Les créanciers du vendeur peuvent acheter en paiement de leurs réclamations. 16mai—

Succession de J. J. Planchard et de Françoise Mathilde Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 20 mai 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 4 avril 1876.

1—Deux lots de terre contigus, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 4 et 5, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Moreau, Clouet et Louisa, lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds, 11 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 171 pieds 5/8 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent sous le No 676 et à.

Voir le plan à la Bourse.

2—Deux lots de terre situés à Tunisburg, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi.—Lesquels lots sont désignés par les Nos 14 et 15, de l'îlet No 1, ayant chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Homère sur 125 pieds de profondeur, le lot No 14 formant l'encoignure des rues Homère et Orléans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

La propriété secondement décrite est vendue sujette à l'usufruit donné par le dit Jean Jacques Planchard à Mademoiselle Justine Bernard, sa vie durant.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier Not. Pub., aux frais des acquéreurs et compris les taxes d'Etat ainsi que celles de ville de l'année 1877, en outre du prix d'adjudication. 16 mai—

PAR SELLE & MALOCHEE

Très grande et importante vente de propriétés foncières situées dans le Deuxième et le Troisième Districts de cette ville.

Conditions libérales et avantageuses. La moitié comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans.

PAR SELLE & MALOCHEE, Encanteurs, ARMAND SELLE, Encanteur—Bureaux, No 50 de la rue Royale—SAMEDI 27 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique—les propriétés ci-après décrites:

1o DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur, Hôpital, Gallatin et Quartier. Les dits terrains sont désignés par les lettres A et B; ils ont, au pied américain, les dimensions suivantes: le terrain A., 26 pieds de face à la rue Decatur, 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur 116 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne supérieure latérale; et 119 pieds 5 pouces sur la ligne inférieure latérale; le terrain B., 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, 50 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain A et 84 pieds 2 pouces 2 lignes sur l'autre ligne. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2.—Un certain terrain situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Condé, ou Chartres, Vieille Levée, Hôpital et Barracks. Le dit terrain est désigné par le No 20 et a 26 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 127 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3.—Sept terrains situés dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Beauregard, Moreau, Français et Champs-Elysées. Les dits terrains sont désignés par les Nos 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 sur un plan dressé par Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils et daté du 23 mai 1865. Pour les dimensions, voir le plan.

4.—Quatre certains terrains situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre la nouvelle rue St-Bernard, les rues Roman et Aubry. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 7, 8 de l'îlet No 44. Pour les dimensions, voir le plan.

5.—Quatre certains terrains situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre la nouvelle rue St Bernard, les rues Oreilly et Prieur. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, de l'îlet No 51. Pour les dimensions voir le plan.

6.—Un certain morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville faisant partie de l'ancienne ferme St-Gême; la terre vendu d'après le plan exposé à la Bourse des Encanteurs. Le dit morceau de terre est divisé en quatre morceaux qui font tous face au Bayou Gentilly et ont les dimensions qu'indique le dit plan. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant huit pour cent d'intérêt, et à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les honoraires d'avocat à l'échéance. La bâtisse devra être assurée et la police d'assurance transférée au vendeur.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. Villeré, notaire public.
13mai—4, 21, 27

Bâtisse en briques à trois étages, No 45 rue St-Philippe.

PAR SELLE & MALOCHEE, encanteurs—Armand Selle, crieur—bureau No 50 rue Royale—SAMEDI, 20 mai 1876, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous décrites:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Royale, St-Philippe, Ursulines et Chartres. Le dit lot mesure 21 pieds de face sur la rue St-Philippe sur, à peu près, 62 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations dessus construites.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un ou deux ans de crédit en billets portant intérêt de 8 0/0 par an, et en cas de procès, 5 0/0 pour honoraires d'avocat. La bâtisse devra être assurée et la police d'assurance transférée aux vendeurs.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Cha. T. Soniat, notaire public.
7mai—7, 14, 20

Très grande et très importante vente de propriétés foncières situées dans le Deuxième District de cette ville.

1o Une maison en briques et à trois étages formant l'angle Est des rues Royale et Conti;
2o Une maison en briques et à trois étages, No 82 de la rue Royale;
3o Une maison en briques et à trois étages, No 84 de la rue Royale.

PAR SELLE & MALOCHEE, encanteurs, ARMAND SELLE, encanteur—Bureau No 50 de la rue Royale.

SAMEDI, 20 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o Un terrain situé à l'angle Est des rues Royale et Conti, ayant, au pied américain, 20 pieds de face à la rue Royale, 84 pieds 2 pouces de profondeur—avec les bâtisses en briques tel que le tout se comporte.

2o Un terrain touchant au susdit, avec la maison en briques et à trois étages et dépendances qui s'y trouvent. Le dit terrain a au pied américain, 21 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 84 pieds 2 pouces—tel que le tout se comporte.

3o Un terrain touchant au susdit, ayant en pieds américains, 21 pieds 6 pouces et 4 8 de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 84 pieds 10 pouces avec la maison en briques à trois étages et autres dépendances qui s'y trouvent—tel que le tout se comporte.

Les lots de terre et les édifices qui s'y trouvent sont vendus tels qu'ils se composent et servent avec les mesures et les constructions indiquées au plan de C. A. de Armas, arpenteur, exposé à la Bourse et exhibé au moment de la vente. Ce plan devant contrôler la description et faire partie des actes.

Conditions—Un tiers comptant; le reste également, à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance, et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement, garantis par privilège et hypothèque. L'acquéreur paiera les honoraires d'avocat (fixés à 5 0/0) en cas de procès pour le recouvrement des billets lesquels honoraires seront garantis comme les billets. Les assurances seront pour le montant des billets, jusqu'au paiement et les polices d'assurances seront transférées. Le non paiement des premiers billets échus forcera l'échéance des autres billets non échus. Les acquéreurs paieront les taxes dues et collectables en 1877.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant O. de Armas, notaire public.
23 avril—13 17 20

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE ... $500,000.
DOUZIEME ETAT ANNUEL DE L'ANNEE 1875.

Montant des primes de l'année	$452,988 19	
Moins les risques non expirés	108,734 07	
Montant net des primes		$344,254 12
Escompte et intérêt		34,629 58
		$378,883 70
Pertes payées, réassurances et pertes non encore réglées	$142,763 80	
Dépenses générales, taxes et loyer	53,633 80	
Fonds de réserve, $10,000, et dividende sur actions, 10 pour cent	59,547 48	$257,145 08
Bénéfice net		$121,738 62
Actif de la Compagnie, au comptant sur le marché—		
Bons, actions, prêts et effets à recevoir	$421,102 43	
En caisse	162,833 10	
Primes en voie de recouvrement	40,506 24	
Total de l'actif		$625,441 77

La Direction, à une réunion qui a eu lieu le 1 janvier 1876, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, (lesquelles $10,000 provenant du montant net des primes de l'année) et payé un dividende de dix pour cent aux actionnaires, a résolu de payer un compte un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1876.
Jno. G. Gaines, Richard Flower, J. L. Harris, E. J. Hart, J. Weis, D. A. Chaffraix, Hy. Renshaw, B. W. Taylor, L. Alcus, Hugh Wilson, J. C. Morris, Isaac L. Haas, B. Biscoe, James I. Day, Scott McGehee, A. Baldwin, Lionel C. Levy, Geo Jonas, Chas. Macready, Emory Clapp, D. Fatjo, W. E. Seymour, T. L. Airey.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices aux conditions les plus favorables contre les risques d'incendie, de rivières et de mer. Elle règle toutes les pertes avec la plus grande libéralité et les paiements se font promptement à ses bureaux No. 53 de la rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins—Aussi à midi, un grand assortiment d'habillement à la mode.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Il sera vendu, le [illegible] du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No 33 de la rue des Magasins—

450 lots Bottes, Souliers et Brodequins, pour hommes, dames, demoiselles et enfants, venant d'arriver par les derniers steamers et convenables aux meilleurs détaillants de la campagne et de la ville.

Aussi—à midi,

Un assortiment régulier de vêtements à la mode, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Conditions à la vente. 16 mai—

Vente à crédit. Vente à crédit.

Grande vente à crédit, et sans réserve, de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ETE, Etoffes à habillements, broderies, ornements plissés, parasols, demi-ombrelles, notions, &c., &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—MERCREDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, au No 33 de la rue des Magasins, il sera vendu à des conditions libérales de crédit, un assortiment assorti de—

Marchandises de printemps et d'été, Etoffes à habillements, Broderies, Dentelles, ornements plissés, Ombrelles, Parasols, Notions.

Conditions à la vente. 16mai—1

PAR O. VALETON.

Macaroni, Vermicelli et Pates assorties. En débarquement de la barque [illegible] e Speranza.

PAR O. VALETON, Encanteur—Bureau [illegible] rue des Magasins—MERCREDI, 17 mai, à 11 heures du matin il sera vendu en face la rue du [illegible]

[illegible] Bottes Macaroni, vermicelli et pâtes assorties.

Conditions—Comptant.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence blanche et granite.

PAR D. E. MORPHY & SON, [illegible] phy, encanteur. Il sera vendu [illegible] MARDI 16 mai, à 11 heures, au magasin [illegible] des Magasins—un fort assortiment de faïence et en granite jaune.

Conditions—Comptant.

PAR MACON, ELLISON & CO.

UN BON PLACEMENT.
Propriété de prix dans le Deuxième District.
Maison cottage au No. 241 de la rue Dauphine.

PAR MACON, ELLISON & CO. [illegible] Bureaux, No 26 de la rue [illegible] MEDI, 20 mai 1876, à midi, à la [illegible] St-Charles, il sera vendu—

Un certain terrain situé dans [illegible] entre les rues Dauphine, Ursulines, [illegible] Philippe et Bourgogne. [illegible] de face à la rue Dauphine, sur [illegible] fondeur. Les améliorations [illegible] maison basse, en brique, ayant [illegible] dances, hangar, &c. La propriété [illegible] meilleurs quartiers du Deuxième District [illegible] des Marchés, &c.

Conditions—Un tiers comptant [illegible] ans à [illegible] pour cent d'intérêt et [illegible] habituelles. Les bâtisses devront être assurées [illegible] la police devra être transférée.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. A. Peyroux.

PAR C. E. GIRARDEY.

Fonds de commerce de feu D. McKendrick—au No 55 de la rue du Camp.

Succession de Daniel McKendrick.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur. Bureaux, No 21 de la rue du Camp.—[illegible] 1876, à 11 heures du matin, il sera [illegible] chère publique en vertu de [illegible] un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, [illegible] ème Cour de District de la Paroisse [illegible] date du 28 Avril [illegible] de feu Daniel McKendrick.

Le fonds du magasin No [illegible] Camp—formant un assortiment [illegible] lations de gaz, articles de plomb [illegible] fer et en plomb, outils, meubles de [illegible] très meubles, &c. [illegible] spécialement appelée [illegible]

Conditions—comptant [illegible]
14 mai—jusq date

Vente de choix Résidences et magasins de choix —Dans le— Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième districts.

Conditions faciles et cinq ans de crédit.

Pour le compte de propriétaires absents.

PAR C. E. GIRARDEY, [illegible] No 21 de la rue du Camp [illegible] 1876, à midi, à la Bourse d'[illegible] sera positivement vendu, [illegible]

[illegible]

Seconde grande et importante vente de la propriété bien connue de Charles Cafin, située le long des lignes des rues Flood, Dauphine et Remparts, près le Crescent City Stock Landing and Slaughter House Company.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur. Bureaux, No 21 de la rue du Camp.—JEUDI, 18 [illegible] 1876, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, [illegible]

FOUR DE GRANDES RESIDENCES, VACHERIES et JARDINS.

[illegible]

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr A. Ducatel, notaire public.
9avril—29,30, 6,7[illegible]

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante:

Président, CHERI VERNEUIL.
Vice-président, PIERRE GENDRE.
Trésorier, PAUL DUFRECHON.
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA.
Collecteur, JAS. BARRERE.

DIRECTEURS:

Comité de Finance.
J. P. Roneda, chairman; Martin Bonanthraux, Jean Dutrey.

Comité de Secours.
Jean Mailhes, chairman; Bernard Tuzogo, Wm. Maylie, A. Cambousou, J. Pihlet, Jules Vezin.

Comité Arbitral.
A. Cambouseu, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Basile Dabat.
Grand Maréchal, Léon Redon,
Premier Assistant, Jules Lentz,
2nd " Joseph Laguens,
3me " H. Guerohoux [illegible] Abattoires.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens,
1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 435.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
8 F. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

JOS. NEGUELOUA, Secrétaire.
13 janv—7[illegible]